

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 novembre 2017

**Rapporteur :
Monsieur Jean-Pierre
DOUCEN**

N° 14

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 16/11/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 15/11/2017
(accusé de réception du 15/11/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Fête de la musique 2017 - Attribution de 3 prix pour la création du visuel de la
campagne**

**Suite à un appel à projet auprès des étudiants des beaux-arts, dans le
cadre de la Fête de la musique, il est proposé au conseil municipal d'attribuer
les prix suivants : 1er prix – 300 €. 2ème prix – 150 €. 3ème prix – 100 €.**

En 2017, la Fête de la musique a eu lieu le mercredi 21 juin. La collectivité a fait
appel aux étudiants des beaux-arts afin de définir le visuel de la Fête de la musique 2017.

Dédié à la communication de l'événement, le visuel qui a été retenu a été largement
relayé sur la ville de Quimper. Pour cette réalisation, un appel à projets a été lancé auprès
des étudiants des beaux-arts afin qu'ils se mobilisent, imaginent et réalisent le visuel de cette
nouvelle édition, selon les modalités ci-dessous :

- Modalités de participation, le style graphique libre mais le visuel se devait
d'être dynamique, coloré, fédérateur et représentative de la fête de la musique.
Les inscriptions devant apparaître : Fête de la musique en français et Breton
"Gouel ar sonerezh", la date du 21 juin et Quimper.
- Contraintes techniques : format portrait A3.
- Cible de la campagne de communication : grand public.
- Budget : 550 €.

Un jury composé d'Allain Le Roux, adjoint à la culture, de Nicolas Gonidec,
conseiller municipal délégué à la culture bretonne et aux événements culturels, de
Bernard Keraudren, directeur de cabinet, de Judith Quentel et de Corentin Bourgois, s'est
réuni au mois d'avril et a désigné comme lauréats de ce concours :

- 1er prix : Guillaume Le Clouërec ;
- 2ème prix : Boris Régnier ;
- 3ème prix : Jiwon Lee.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer les prix ci-dessus (imputation : 023 6738 010).